



VILLE DE BRUNOY

DIRECTION ENFANCE-EDUCATION

Mission Vie scolaire

viescolaire@mairie-brunoy.fr

ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE SCOLARISATION HORS COMMUNE « ENTRANTE » (3)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT :

NOM :	PRÉNOM :
Date de naissance :	

REPRESENTANTS LEGAUX à l'ETAT CIVIL :

MERE	PERE
Nom : Prénom : Adresse.....	Nom : Prénom : Adresse.....
Tel. portable :..... Tel. professionnel :..... Courriel :	Tel. portable :..... Tel. professionnel :..... Courriel :
ECOLE demandée sur Brunoy :	
Niveau scolaire élève :	

AVIS INITIAL DE LA COMMUNE DE BRUNOY

FAVORABLE <input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE
avec participation financière : <input type="checkbox"/>		CACHET
Montant des frais de scolarité : 993 €		
Réciprocité gratuite : <input type="checkbox"/>		
Sans participation financière : <input type="checkbox"/>		

AVIS DEFINITIF COMMUNE DE RESIDENCE :

AVIS	FAVORABLE <input type="checkbox"/>	DEFAVORABLE <input type="checkbox"/>	DATE ET CACHET
Précision :			

LES DÉMARCHES :

Vous devez déposer votre demande via ce formulaire **dûment complété, daté et signé en p.2**, à la mairie de Brunoy, Direction Enfance-Education (viescolaire@mairie-brunoy.fr) **avant le vendredi 10 avril 2026**, date butoir, pour la Commission de rentrée scolaire.

Celle-ci se chargera de transmettre votre demande à votre commune de résidence, **de qui vous recevrez un avis définitif.**

Toute dérogation externe accordée par la commune de Brunoy l'est pour le cycle entier maternel **ou** élémentaire. Une dérogation obtenue pour la petite section de maternelle **est donc à renouveler pour un passage en CP.**

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invité(e) à vous rapprocher de la direction Enfance-Education par mail : enfance.education@mairie-brunoy.fr ou viescolaire@mairie-brunoy.fr